**32ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(21 janvier-1er février 2019)**

**Vanuatu**

**Intervention de la France**

Genève, le jeudi 24 janvier 2019 (matin)

Merci Monsieur le Président

Je remercie la délégation du Vanuatu pour la présentation de son rapport.

La France salue les efforts des autorités pour améliorer la situation des droits de l’Homme au Vanuatu depuis le dernier passage du pays devant l’EPU. Beaucoup reste à faire pour traduire ces améliorations en effets concrets. Nous encourageons donc le Vanuatu à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

* signer et ratifier le pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels ;
* ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, ainsi que la Convention internationale sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale et le Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
* lutter contre les violences faite aux femmes et aux enfants y compris en mettant en place un dispositif destiné à protéger les victimes et à lutter contre l’impunité des auteurs de ces violences ;
* développer les infrastructures permettant l’accès aux services de santé de base et à l’éducation pour les enfants, y compris ceux atteints de handicap ;
* veiller à la scolarisation effective des filles.

La France souhaite au Vanuatu plein succès pour cet EPU.

Je vous remercie./.